

Or, M. Forget est directeur de la "Quebec Security and Trust Company", comme tel il se fait attribuer, lorsqu'il s'agit de voter en assemblée générale, le mandat de représenter les actionnaires français !

Ce n'est pas plus difficile que cela. Et c'est tellement le cas que, à la dernière assemblée, la preuve en a été faite, lorsque M. Archibald, muni d'un certain nombre d'actions souscrites en France, a voulu faire régulariser sa délégation. On l'a poliment éconduit à la "Quebec Security and Trust Cy", où il s'était présenté ; on l'a renvoyé de Caïphe à Pilate. Au jou. de l'assemblée, on a contesté l'autorité de sa délégation, qu'il avait fini par faire endosser par la branche de Montréal.

On ne l'a laissé parler, en fin de compte, que parce que le nombre de ses mandataires étant peu nombreux, cette fois, il était en minorité infime.

D'ailleurs, M. Forget a eu tôt fait de lui imposer silence.

Il faut avoir un certain toupet pour oser parler de conspiration !

Mais la voilà la vraie, la seule conspiration !

Et la gazette bleue nous parle avec onction :

*"de la confiance que nous devons avoir que les intérêts français seront servis."*

Quand on ose élever la voix pour dénoncer ce déni de justice, on vous traite de "conspirateurs sans scrupules" !

Le public canadien peut juger maintenant quels sont les "conspirateurs sans scrupules" !

Les conspirateurs contre le droit, les conspirateurs contre la justice, les conspirateurs contre le renom du Canada, les canadiens-français savent maintenant quels ils sont !

M. Forget est canadien, il s'en réclame pour se couvrir ; c'est bien là où est le pire mal, puisque il compromet le bon renom de sa race.

C'est justement parce que M. Forget est canadien, parce qu'il se couvre malheureusement ici et à l'étranger de ce pavillon et qu'il le déshonore que nous jugeons nécessaire de le citer à la barre du tribunal de l'opinion canadienne, devant ceux qu'il risque de compromettre.

Si je suis né en France, ce qui assurément ne doit pas être ici au Canada un discrédit, vingt et un ans vécus au Canada m'ont convaincu que les Canadiens-français tenaient à défendre jalousement leur patrimoine d'honnêteté et de loyauté, et c'est pourquoi je n'hésite pas à leur dénoncer la conduite indigne, scandaleuse de M. Rodolphe Forget, convaincu qu'ils sauront faire bonne justice de pareilles intrigues.

Je n'ai pas hésité à leur soumettre les faits de la cause. Je n'ai pour me protéger dans cette lutte audacieuse contre l'idole aux pieds d'argile, que défendent la peur, la cupidité et les complaisances, que ma confiance dans l'honnêteté et la loyauté proverbiale du peuple canadien, et ma conviction de rendre service à mes compatriotes d'adoption, en crevant cet ulcère.

Je n'ai aucune crainte dans l'issue de cette lutte, si inégale puisse-t-elle paraître : j'ai assez de lancettes dans ma trousse, de lancettes "Made in Canada", pour en faire sortir tout le pus.